

Découvrez tous les blogs de l'Association des paralysés de France sur www.blogs.apf.asso.fr!

« Une conférence de la vie associative : quelle utilité ? | Page d'accueil

30/12/2009

Report des pénalités financières pour les entreprises ne respectant pas les quotas d'embauche : l'APF scandalisée !



Documents utiles

Mini-charte
Plate-forme de propositions
Plateforme Municipales 2008
Projet associatif
Rapport CNCPH sur les ressources

Rechercher

Recherche Google

- Sur le web
 sur **Réflexe handicap**

Liens utiles

Assemblée nationale
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
Conseil français des personnes handicapées pour les questions...
Forum européen des personnes handicapées
Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
Les Nations Unies et les personnes handicapées
Premier ministre
Président de la République
Sénat
Site "handicap" du gouvernement
Site de l'APF

A propos

Ouvert à l'occasion de l'élection présidentielle et des législatives 2007 pour proposer une nouvelle approche de la politique du handicap, aujourd'hui, le blog Reflexe-Handicap.org se transforme !

Décompte pour une France accessible
1828 days 4 hours 2 minutes and 7 seconds

Catégories

5.L'emploi plutôt que l'assistance
Actions du gouvernement
Actions politiques de l'APF
Appel à témoins
Archives des prises de positions politiques - élec
Les 10 ambitions de l'APF
Lutte contre les discriminations
L'APF et sa plate-forme de proposition
Mode d'emploi
Soutien aux initiatives
Sujets de société
Web

Notes récentes

Report des pénalités financières pour les...
Une conférence de la vie associative : quelle...
Jean-Marie Barbier à la conférence de la vie...
Conférence nationale de la vie associative :...
L'accessibilité des bâtiments neufs remise en...
Identité nationale : un débat inaccessible !
Création du label « Handi-Vacances » : l'APF...
Indemnisation des victimes d'accident de la...
L'APF lance son blog juridique !
Budget de la CNSA : les associations votent...

Le gouvernement a annoncé le report des pénalités financières pour les entreprises ne respectant pas les obligations en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Prévues au 1er janvier 2010, elles ne s'appliqueront qu'au 1er juillet de cette année. L'Association des Paralysés de France est scandalisée par ce report et tient à rappeler que les entreprises concernées avaient 5 ans pour se préparer à cette échéance.

Jean-Marie Barbier parle d'une "rupture de contrat" avec le gouvernement, le président de la République s'étant engagé en juin 2008 à mettre en place un pacte national pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez retrouver les réactions de Jean-Marie Barbier à ce sujet, en cliquant sur les liens suivants :

- [France Info](#)
- [Europe 1](#)
- [Le journal de 18h de France Inter](#)
- Jean-Marie Barbier a également été interviewé par LCI pour les journaux d'information de ce matin.

12:36 Publié dans [5.L'emploi plutôt que l'assistance](#) | [Lien permanent](#) | [Commentaires \(0\)](#) | [Envoyer cette note](#) | Tags : [emploi](#), [pénalités financières](#)

Ecrire un commentaire

NB : Les commentaires de ce blog sont modérés.

Votre nom :

Votre email :

Votre URL :

Votre commentaire :

Retenir mes coordonnées :

S'abonner au fil de discussion :